

Extrait du registre des délibérations

07 DE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 25 février 2026

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 18 février 2026, s'est réuni le Mercredi 25 février 2026 à 18h00, en séance publique à la Salle polyvalente à Frontenex, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

53 délégués présents dont 1 suppléant

Nombre de membres représentés : 7

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Philippe	PERRIER
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET

GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT PAUL SUR ISERE	Robin	DEVRIEUX-PONT
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REUIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE

Délégués représentés :

Bérénice LACOMBE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Claudie LEGER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Philippe PERRIER
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Lina BLANC	GRIGNON	Ayant donné pouvoir à François RIEU
Jean- Claude SIBUET-BECQUET	MONTAILLEUR	Ayant donné pouvoir à Yann MANDRET
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
Emmanuel HUGUET	VILLARD SUR DORON	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE

Simon OUVRIER BUFFET est le Secrétaire de séance.

Objet : Habitat – Délibération complémentaire - Avenant n° 1 à la convention de Pacte territorial – 2025-2027

Rapporteur : M. le Président

Vu la délibération n° 13 en date du 20 mars 2025 par laquelle le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arlysère a approuvé la convention de pacte territorial pour la période 2025-2027,

Vu la délibération n°3 du 18 décembre 2025 par laquelle le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arlysère a approuvé le projet d'avenant 1 à la convention de pacte,

Vu la convention de Pacte signée avec l'ANAH le 16 mai 2025,

Dans la continuité des actions engagées depuis 2017 en matière d'habitat, de rénovation énergétique, d'adaptation des logements, Arlysère poursuit son engagement.

En 2025 la Communauté d'Agglomération Arlysère a signé une convention de Pacte territorial avec L'ANAH.

L'OPAH s'achevant au 31/12/2025, de nouvelles missions doivent être intégrées dans ce pacte : la lutte contre le logement indigne, les adaptations de logements au handicap ou à la vieillesse, l'accompagnement juridique, etc.

Les volets 1 (dynamique territoriale) et 2 (Information Orientation Conseil), se poursuivront en 2026 et 2027 en intégrant les missions précitées : pour mémoire, ils se déclinent de la façon suivante :

- Volet dynamique territoriale :
 - o mobilisation des ménages,
 - o mobilisation des publics prioritaires « aller vers »,
 - o mobilisation des professionnels.
- Volet information, conseil, orientation, à destination de l'ensemble des ménages sur l'ensemble des thématiques :
 - o missions d'information et d'orientation,
 - o missions de conseil personnalisé tous publics,
 - o missions d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat.

Le volet 3 (facultatif) portera sur certaines missions précédemment incluses dans les OPAH : l'accompagnement des ménages modestes et très modestes dans le montage et suivi de leur dossier, dans le cadre de la rénovation énergétique, l'adaptation et la lutte contre l'habitat indigne : Mon Accompagnateur Rénov' (MAR).

Suite à un avis de la DREAL, le volet 3 doit faire l'objet d'une modification de l'article 10. Initialement prévu pour la seule année 2026, le volet 3 doit couvrir toute la durée restante du pacte, soit jusqu'en 2027 inclus.

Au vu des éléments précités, il est nécessaire de définir les objectifs annuels, modifier la convention principale et par conséquent mettre en place l'avenant correspondant.

Le projet d'avenant n°1 à la Convention de pacte présenté en annexe, intègre l'ensemble de ces modifications.

Le volet 1 est estimé annuellement à 47 000 €, le volet 2 à 121 000 € et le volet 3 à 170 000 €, soit un total de 338 000 €.

La participation prévisionnelle du Département de la Savoie, qui sera versée directement à l'ASDER (Espace Conseil France Renov), est estimée annuellement à 22 400 €.

L'enveloppe prévisionnelle de l'ANAH est estimée annuellement à 204 000 € pour le financement de l'ingénierie.

Soit un reste à charge annuel pour Arlysère estimé à 111 600 €.

Ces montants pourront être revus en fonction des contraintes budgétaires impactant le budget local, liés aux restrictions budgétaires imposés par l'Etat.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve le projet d'avenant n°1 à la Convention de pacte tel que présenté en annexe qui permettra après sa signature, la poursuite de réalisation de l'opération jusqu'en 2027 ;***
- ***approuve le plan de financement prévisionnel du suivi animation annuel comme décrit ci-dessus ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant à signer l'avenant n°1 et tout autre document afférent à ce dossier ;***
- ***effectue les demandes de subvention auprès de l'Anah et de tout autre organisme susceptible de financer l'opération ;***
- ***dit que les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au budget de l'exercice en cours et suivants.***

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

